



MAIRIE DE LINSDORF
7 Rue de la Paix 68480 LINSDORF

Tél : 03.89.40.70.13
Fax : 03.89.89.16.24

mail : mairie@linsdorf.fr

LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

Procès-verbal relatif à l'affectation du produit de la chasse

En application de l'article L 429-13 du Code de l'environnement, les propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés par écrit, avec un délai de réponse fixé au 1er septembre 2023 en vue de l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Les propriétaires ont été informés que :

- ✓ La décision d'abandon doit être prise expressément et à la majorité des 2/3 des propriétaires représentant les 2/3 des surfaces chassables.
- ✓ Le produit de la location est destiné à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole et à l'entretien des chemins ruraux et forestiers.
- ✓ Si la majorité requise n'est pas atteinte, le produit est reversé aux propriétaires.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- Nombre de propriétaires concernés : 280
- Surface totale des terrains concernés : 331 ha 62 a 47 ca
- Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : 189
- Surface globale appartenant à ces propriétaires : 302 ha 11 a 39 ca

En conséquence, le maire constate que la majorité requise est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.

Le présent procès-verbal sera affiché ce jour.

Fait à LINSDORF, le 04 septembre 2023.

Le Maire

